Département de Vaucluse

Ville de
Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 17 avril 2014

Le jeudi 17 avril 2014
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	*21*	*27*

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
11.04.2014

Présents : FAVIER Jean, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, DUCRES Jacques, COLLET Solange, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, CRISA Laurent, JOUGLA Frédéric.

Date d'affichage
28.04.2014

Procurations : Mr MALEN S. a donné procuration à Mr FAVIER J.
Mme COSTE J. a donné procuration à Mme HERMANN C.
Mme GAZONNET S. a donné procuration à Mme COLLET S.
Mme DUVERLIE C. a donné procuration à Mr LOUIS-VASSAL P.
Mme SAGUN C. a donné procuration à Mme BONNEFOUX C.
Mr MAHU T. a donné procuration à Mr COUSTON R.

Absents : Néant

DÉLIBÉRATION N°2014-04-22

OBJET : FINANCES :
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE EXERCICE 2013

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER - Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

M. le trésorier d'Avignon municipale a transmis à M. le Maire le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2013.

Je vous invite à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux figurent

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

sur les deux pages ci-annexées.

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2013 présenté par le trésorier d'Avignon municipale,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire,

APRES avis de la commission des finances réunie le 8 avril 2014,
AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur,
APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2013 établi par M. le Comptable de la trésorerie d'Avignon municipale.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	-	-

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 28.04.2014
de la publication
le 28.04.2014

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON (VAUCLUSE)

Jean FAVIER

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

Département de Vaucluse

Ville de
Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 17 avril 2014

Le jeudi 17 avril 2014
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	*20*	*25*

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Chantal BONNEFOUX**, 2ème Adjointe au Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
11.04.2014

Présents : FAVIER Jean, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, DUCRES Jacques, COLLET Solange, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, CRISA Laurent, JOUGLA Frédéric.

Monsieur Jean FAVIER, Maire, a assisté à la discussion mais s'est retiré au moment du vote. Il n'est donc pas pris en compte dans le calcul du quorum.

Monsieur Serge MALEN, 1er Adjoint, ayant donné son pouvoir à Monsieur le Maire, il est considéré comme « absent excusé » pour cette délibération et n'est pas pris en compte dans le calcul du quorum

Date d'affichage
28.04.2014

Procurations : Mr MALEN S. a donné procuration à Mr FAVIER J.
Mme COSTE J. a donné procuration à Mme HERMANN C.
Mme GAZONNET S. a donné procuration à Mme COLLET S.
Mme DUVERLIE C. a donné procuration à Mr LOUIS-VASSAL P.
Mme SAGUN C. a donné procuration à Mme BONNEFOUX C.
Mr MAHU T. a donné procuration à Mr COUSTON R.

Absent excusé : Mr MALEN Serge

DÉLIBÉRATION N°2014-04-23

OBJET : FINANCES :
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2013

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER - Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

VU l'adoption, pour le budget principal de la commune, du budget primitif 2013 le 4 avril 2013 (délibération n°2013-04-15), de la décision modificative n°01-2013 le 25 septembre 2013 (délibération n°2013-09-62) et de la décision modificative n°02-2013 le 19 décembre 2013 (délibération n°2013-12-73),

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2013 présenté par le M. le Comptable de la trésorerie d'Avignon municipale,

Vu le compte administratif de l'exercice 2013 de la commune présenté par M. le maire,

M. le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le compte administratif communal de l'exercice 2013 vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Mme BONNEFOUX Chantal est élue présidente de séance.

Madame BONNEFOUX rapporte le compte administratif de l'exercice 2013, dressé par M. le Maire (présentation par chapitre).

Madame BONNEFOUX, présidente de séance :

Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2013, qui est résumé par les tableaux ci-joints (présentation par chapitre).

Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

SECTION	**Excédent**	**Déficit**
Investissement	111 778,46 €	
Fonctionnement	1 019 836,90 €	

VU l'état des restes à réaliser s'établissant comme suit :

SECTION	**Recettes**	**Dépenses**
Investissement		176 318,06 €
Fonctionnement		
Solde		**176 318,06 €**

EXERCICE 2013		RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION	
	Dépenses	Recettes	Solde
	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	
Fonctionnement sauf 002	4 271 609.14	4 614 876.46	343 267.32
Investissement sauf 001	797 062.86	956 958.66	159 895.80
TOTAL DU BUDGET	5 068 672.00	5 571 835.12	**503 163.12**
002 Résultat reporté N - 1		676 569.58	676 569.58
001 Solde d'investissement N - 1	48 117.34		-48 117.34
TOTAL PAR SECTION			
Fonctionnement	4 271 609.14	5 291 446.04	1 019 836.90
Investissement	845 180.20	956 958.66	111 778.46
RÉSULTAT DE CLÔTURE (a)	5 116 789.34	6 248 404.70	**1 131 615.36**

		RESTES A RÉALISER	

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

	Dépenses	Recettes	Solde
	Engagées non mandatées	Titres restant à émettre	
Investissement	176 318.06	0.00	- 176 318.06
TOTAL RAR (b)	176 318.06	0.00	- 176 318.06

RÉSULTAT CUMULÉ (a) + (b)	5 293 107.40	6 248 404.70	**955 297.30**

Le résultat brut global de clôture 2013 du budget principal est donc de 1 131 615,36 €. Le résultat net global de clôture (prenant en compte les restes à réaliser) est donc de 955 297,30 €.

Après avoir entendu en séance le rapport,

M. le Maire ayant quitté la séance,

Après avis de la commission des finances réunie le 8 avril 2014,

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2013.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
25	-	-

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture
le 28.04.2014
de la publication
le 28.04.2014

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT SATURNIN LES AVIGNON (VAUCLUSE)

Jean FAVIER

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

Département de Vaucluse

Ville de
Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 17 avril 2014

Le jeudi 17 avril 2014
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	21	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
11.04.2014

Présents : FAVIER Jean, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, DUCRES Jacques, COLLET Solange, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, CRISA Laurent, JOUGLA Frédéric.

Date d'affichage
28.04.2014

Procurations : Mr MALEN S. a donné procuration à Mr FAVIER J.
Mme COSTE J. a donné procuration à Mme HERMANN C.
Mme GAZONNET S. a donné procuration à Mme COLLET S.
Mme DUVERLIE C. a donné procuration à Mr LOUIS-VASSAL P.
Mme SAGUN C. a donné procuration à Mme BONNEFOUX C.
Mr MAHU T. a donné procuration à Mr COUSTON R.

Absents : Néant

DÉLIBÉRATION N°2014-04-24

OBJET : FINANCES :
REPRISE DEFINITIVE DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER - Maire.

VU le Code général des collectivités locales,

VU l'arrêté du 9 novembre 1998 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

VU les résultats définitifs du Compte Administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2013 :

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

SECTION	**Excédent**	**Déficit**
Investissement	111 778,46 €	
Fonctionnement	1 019 836,90 €	

VU l'état des restes à réaliser s'établissant comme suit :

SECTION	**Recettes**	**Dépenses**
Investissement		176 318,06 €
Fonctionnement		
Solde		**176 318,06 €**

EXERCICE 2013		RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION	
	Dépenses	Recettes	Solde
	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	
Fonctionnement sauf 002	4 271 609.14	4 614 876.46	343 267.32
Investissement sauf 001	797 062.86	956 958.66	159 895.80
TOTAL DU BUDGET	5 068 672.00	5 571 835.12	**503 163.12**
002 Résultat reporté N - 1		676 569.58	676 569.58
001 Solde d'investissement N - 1	48 117.34		-48 117.34
TOTAL PAR SECTION			
Fonctionnement	4 271 609.14	5 291 446.04	1 019 836.90
Investissement	845 180.20	956 958.66	111 778.46
RÉSULTAT DE CLÔTURE (a)	5 116 789.34	6 248 404.70	**1 131 615.36**
		RESTES À RÉALISER	

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

	Dépenses	Recettes	Solde
	Engagées non mandatées	Titres restant à émettre	
Investissement	176 318.06	0.00	- 176 318.06
TOTAL RAR (b)	176 318.06	0.00	- 176 318.06

RÉSULTAT CUMULÉ (a) + (b)	5 293 107.40	6 248 404.70	**955 297.30**

APRÈS avis de la Commission des finances réunie le 8 avril 2014,

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

PROCÉDER à la reprise définitive des résultats du compte administratif 2013.

DÉCIDER d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013, dans le cadre du Budget primitif 2014, comme suit :

Section	***Compte***	***Montant***
Investissement	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (Réserves)	64 539,60 €
Fonctionnement	002 Excédent antérieur reporté	955 297,30 €
Total		**1 019 836,90 €**

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	-	-

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture
le 28.04.2014
de la publication
le 28.04.2014

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT SATURNIN LES AVIGNON (VAUCLUSE)

Jean FAVIER

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

Département de Vaucluse

Ville de
Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 17 avril 2014

Le jeudi 17 avril 2014
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	*21*	*27*

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
11.04.2014

Présents : FAVIER Jean, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, DUCRES Jacques, COLLET Solange, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, CRISA Laurent, JOUGLA Frédéric.

Date d'affichage
28.04.2014

Procurations : Mr MALEN S. a donné procuration à Mr FAVIER J.
Mme COSTE J. a donné procuration à Mme HERMANN C.
Mme GAZONNET S. a donné procuration à Mme COLLET S.
Mme DUVERLIE C. a donné procuration à Mr LOUIS-VASSAL P.
Mme SAGUN C. a donné procuration à Mme BONNEFOUX C.
Mr MAHU T. a donné procuration à Mr COUSTON R.

Absents : Néant

DÉLIBÉRATION N°2014-04-25

OBJET : FINANCES :
BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES OPÉRÉES PAR LA COMMUNE EN 2013.

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER - Maire.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,

VU le bilan ci-joint en annexe des acquisitions et cessions immobilières opérées sur le territoire de la commune en 2013,

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

APRÈS avis de la commission des finances réunie le 8 avril 2014,

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

ADOPTER le bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées par la commune arrêté en annexe au cours de l'exercice 2013.

PRÉCISER que ce bilan sera annexé au compte administratif.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	-	-

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 28.04.2014
de la publication
le 28.04.2014

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT SATURNIN LES AVIGNON (VAUCLUSE)

Jean FAVIER

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

Département de Vaucluse

Ville de
Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 17 avril 2014

Le jeudi 17 avril 2014
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	21	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
11.04.2014

Présents : FAVIER Jean, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, DUCRES Jacques, COLLET Solange, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, CRISA Laurent, JOUGLA Frédéric.

Date d'affichage
28.04.2014

Procurations : Mr MALEN S. a donné procuration à Mr FAVIER J.
Mme COSTE J. a donné procuration à Mme HERMANN C.
Mme GAZONNET S. a donné procuration à Mme COLLET S.
Mme DUVERLIE C. a donné procuration à Mr LOUIS-VASSAL P.
Mme SAGUN C. a donné procuration à Mme BONNEFOUX C.
Mr MAHU T. a donné procuration à Mr COUSTON R.

Absents : Néant

DÉLIBÉRATION N°2014-04-26

OBJET : FINANCES :
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE L'ANNÉE 2014

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER - Maire.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 231 1-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, L. 2331-3,

VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

VU le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

VU les lois de finances annuelles,

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980 ;
- les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

CONSIDÉRANT que le budget communal nécessite des rentrées fiscales à hauteur de 2 190 928 €,

APRÈS avis de la commission des finances réunie le 8 avril 2014,
AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur,
APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

FIXER les taux d'imposition pour l'année 2014 comme suit :

	TAUX année N – 1	TAUX année en cours	BASES 2013	BASES Prévisionnelles 2014	PRODUIT Prévisionnel 2014
TH	16,65 %	16,65 %	5 658 579	5 755 000	958 207 €
FB	26,50 %	26,50 %	4 462 103	4 532 000	1 200 980 €
FNB	80,56 %	80,56 %	39 383	39 400	31 741 €
TOTAL			**10 160 065**	**10 326 400**	**2 190 928 €**

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	-	-

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 28.04.2014
de la publication
le 28.04.2014

Le Maire

Jean FAVIER

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

Département de Vaucluse

Ville de
Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 17 avril 2014

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	21	27

Le jeudi 17 avril 2014
à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
11.04.2014

Présents : FAVIER Jean, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, DUCRES Jacques, COLLET Solange, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, CRISA Laurent, JOUGLA Frédéric.

Date d'affichage
28.04.2014

Procurations : Mr MALEN S. a donné procuration à Mr FAVIER J.
Mme COSTE J. a donné procuration à Mme HERMANN C.
Mme GAZONNET S. a donné procuration à Mme COLLET S.
Mme DUVERLIE C. a donné procuration à Mr LOUIS-VASSAL P.
Mme SAGUN C. a donné procuration à Mme BONNEFOUX C.
Mr MAHU T. a donné procuration à Mr COUSTON R.

Absents : Néant

DÉLIBÉRATION N°2014-04-27

OBJET : *FINANCES :*
VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE EXERCICE 2014

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER - Maire.

M. le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Vu la délibération n° 2014-04-20 du 15 avril 2014 relative au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2014,

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

Lors de sa séance du 15 avril 2014, notre conseil municipal a débattu des orientations budgétaires proposées pour l'année 2014, en application de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Je vous invite à adopter le budget primitif principal 2014 de notre commune.

Je vous résume ainsi les principales orientations de ce budget.

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre dans la présentation par chapitre ci-annexée.

APRÈS avis de la commission des finances réunie le 8 avril 2014,
AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur,
APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

ADOPTER le budget primitif 2014 du budget principal de la commune, par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
22	-	5

BERARD E., DUCLERCQ JP, CARO JC, CRISA L. JOUGLA F.

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 28.04.2014
de la publication
le 28.04.2014

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-RÉMY LES AVIGNON (VAUCLUSE)

Jean FAVIER

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

Département de Vaucluse

Ville de
Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 17 avril 2014

Le jeudi 17 avril 2014
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	21	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
11.04.2014

Présents : FAVIER Jean, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, DUCRES Jacques, COLLET Solange, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, CRISA Laurent, JOUGLA Frédéric.

Date d'affichage
28.04.2014

Procurations : Mr MALEN S. a donné procuration à Mr FAVIER J.
Mme COSTE J. a donné procuration à Mme HERMANN C.
Mme GAZONNET S. a donné procuration à Mme COLLET S.
Mme DUVERLIE C. a donné procuration à Mr LOUIS-VASSAL P.
Mme SAGUN C. a donné procuration à Mme BONNEFOUX C.
Mr MAHU T. a donné procuration à Mr COUSTON R.

Absents : Néant

DÉLIBÉRATION N°2014-04-28

OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES : PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE ST JOSEPH SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION POUR L'EXERCICE 2014.

RAPPORTEUR : Mme MILELLI, adjointe déléguée aux affaires scolaires, à la jeunesse et à la culture.

VU le contrat d'Association passé entre l'Etat et l'Ecole Privée St Joseph à St Saturnin en date du 22 juin 1987.

CONSIDÉRANT la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959, modifiée, complétée par la loi n° 85-97 du 25 janvier 1985, régissant l'aide financière des communes aux établissements privés sous contrat d'association (article 1er du contrat).

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

CONSIDÉRANT le coût moyen de fonctionnement d'un élève pour les classes élémentaires et maternelles de l'école publique.

2014

École Maternelle la Cardelina		**École Élémentaire Jean Moulin**	
Nombre d'élèves	134	Nombre d'élèves	279
Coût Moyen par élève	1 334 €	Coût Moyen par élève	453 €

CONSIDERANT le nombre d'élèves de St Saturnin fréquentant l'Ecole Privée St Joseph pour l'année scolaire 2013-2014 :
- 13 pour la maternelle,
- 15 pour la primaire.

Le Maire propose donc de fixer la participation de la Commune à 24 137 € pour l'année 2014, correspondant à :
- 17 342 € pour les élèves des classes maternelles,
- 6 795 € pour les élèves des classes de primaire.

APRÈS avis de la commission des Finances réunie le 8 avril 2014,
AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur,
APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DÉCIDER de verser la somme de 24 137 € au titre de la participation aux charges de fonctionnement de l'Ecole Privée St Joseph pour l'année scolaire 2013-2014.

PRÉCISER que cette dépense est inscrite au budget, article 6558, fonction 20.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	-	-

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 28.04.2014
de la publication
le 28.04.2014

Le Maire

MAIRIE DE SAINT-SATURNIN LES AVIGNON (VAUCLUSE)

Jean FAVIER

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

Département de Vaucluse

Ville de
Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 17 avril 2014

Le jeudi 17 avril 2014
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	21	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
11.04.2014

Présents : FAVIER Jean, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, DUCRES Jacques, COLLET Solange, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, CRISA Laurent, JOUGLA Frédéric.

Date d'affichage
28.04.2014

Procurations : Mr MALEN S. a donné procuration à Mr FAVIER J.
Mme COSTE J. a donné procuration à Mme HERMANN C.
Mme GAZONNET S. a donné procuration à Mme COLLET S.
Mme DUVERLIE C. a donné procuration à Mr LOUIS-VASSAL P.
Mme SAGUN C. a donné procuration à Mme BONNEFOUX C.
Mr MAHU T. a donné procuration à Mr COUSTON R.

Absents : Néant

DÉLIBÉRATION N°2014-04-29

OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES : PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DES FRAIS DE RESTAURATION POUR LES ELEVES DE CM2 DE L'ECOLE JEAN MOULIN DANS LE CADRE DES JOURNEES D'ACCUEIL AU COLLEGE ANNE FRANK DE MORIERES LES AVIGNON.

RAPPORTEUR : Mme MILELLI, adjointe déléguée aux affaires scolaires, à la jeunesse et à la culture.

Les élèves de CM2 de l'école élémentaire Jean Moulin vont participer aux journées d'accueil organisées par le collège Anne Frank de Morières-les-Avignon.

Dans un souci de simplification administrative pour le collège, il est proposé que les repas soient directement facturés à la commune de Saint-Saturnin-lès-Avignon au tarif unitaire de 4,00 €.

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

Les repas seront ensuite facturés aux familles dans le courant du mois de juillet au tarif communal en vigueur.

Il est donc proposé de prendre en charge le surcoût afin de ne pas créer des frais de restauration scolaire supplémentaires.

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DECIDER de régler la facture qui sera émise par le collège Anne Frank de Morières-lès-Avignon pour les repas pris par l'ensemble des élèves de CM2 de l'école Jean Moulin lors des journées d'accueil jusqu'à 240 €.

FACTURER aux familles ces repas au tarif communal en vigueur.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	-	-

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 28.04.2014
de la publication
le 28.04.2014

Le Maire,

Jean FAVIER

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

Département de Vaucluse

Ville de
Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 17 avril 2014

Le jeudi 17 avril 2014
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	21	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
11.04.2014

Présents : FAVIER Jean, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, DUCRES Jacques, COLLET Solange, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, CRISA Laurent, JOUGLA Frédéric.

Date d'affichage
28.04.2014

Procurations : Mr MALEN S. a donné procuration à Mr FAVIER J.
Mme COSTE J. a donné procuration à Mme HERMANN C.
Mme GAZONNET S. a donné procuration à Mme COLLET S.
Mme DUVERLIE C. a donné procuration à Mr LOUIS-VASSAL P.
Mme SAGUN C. a donné procuration à Mme BONNEFOUX C.
Mr MAHU T. a donné procuration à Mr COUSTON R.

Absents : Néant

DÉLIBÉRATION N°2014-04-30

OBJET : ASSOCIATIONS : SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2014.

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER - Maire.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2321-1,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

CONSIDERANT que l'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

VU le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2014 intervenant le 17 avril 2014,

CONSIDERANT l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité, des liens d'amitiés et de fraternités tissés entre tous,

APRÈS avis de la commission des Finances réunie le 8 avril 2014,
AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur,
APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DÉCIDER de verser aux associations, au titre de l'exercice 2014, les subventions suivantes :

ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT Budget Primitif 2014	FONCTION	ACTIVITE	TOTAL PAR SECTEUR
ARTICLE 6574 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVE				
AMITIE SPORT CONVIVIALITE A.S.C. (fête votive)	1300 €	024	FESTIVITES	1 300 €
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	250 €	025	DIVERS	
FNACA	250 €	025	DIVERS	500 €
PREVENTION ROUTIERE	200 €	110	SECURITE	200 €
LA COMEDIE DE SATURNE ACT	400 €	30	CULTURE ET LOISIRS	
BRIN DE FILS	400 €	30	CULTURE ET LOISIRS	
LOISIRS ET CULTURE ST SATURNIN JONQUERETTES	250 €	30	CULTURE ET LOISIRS	
RAIL CLUB MODELSAT	300 €	30	CULTURE ET LOISIRS	
REVE D'ARGILE	400 €	30	CULTURE ET LOISIRS	
ROMARINE	250 €	30	CULTURE ET LOISIRS	2 000 €
COOP ECOLE MATERNELLE	2 680 €	211	ENSEIGNEMENT	
O C C E JEAN MOULIN	5 580 €	212	ENSEIGNEMENT	
AMICALE LAIQUE	1160 €	20	ENSEIGNEMENT	
APE ST SAT CARNAVAL	900 €	20	ENSEIGNEMENT	
COLLEGE ANNE FRANK MORIERES	500 €	20	ENSEIGNEMENT	10 820 €
A.S.S.E.	250 €	40B	SPORTIVE	
BASKETS FUMANTES	800 €	40B	SPORTIVE	
BOULES A.S.C.	250 €	40B	SPORTIVE	
CLUB CANIN	250 €	40B	SPORTIVE	
CLUB DE KARATE DO RYU	450 €	40B	SPORTIVE	
COURIR POUR AGIR	250 €	40 B	SPORTIVE	
CYCLO UCSS	250 €	40B	SPORTIVE	
CYCLOTOURISME CCSS	325 €	40B	SPORTIVE	
ESSS RUGBY	28 000 €	40B	SPORTIVE	
LA GAULE ST SATURNINOISE	650 €	40B	SPORTIVE	

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

LI GAIARDETTO	250 €	40B	SPORTIVE	
STE DE CHASSE ST HUBERT	760 €	40B	SPORTIVE	
TENNIS CLUB DU MOULIN	6 500 €	40B	SPORTIVE	
USSS FOOTBALL	10 000 €	40B	SPORTIVE	48 985 €
LES MAINS DE L'ECOUTE	150 €	510	SANTE	
AMICALE DES DONNEURS DE SANG ST SATURNIN JONQUERETTES	728 €	510	SANTE	878 €
A.D.M.R	9 285 €	520	SOCIAL	
CLUB DE LA DETENTE	1 300 €	520	SOCIAL	
LES PETITS POUCES	400 €	520	SOCIAL	
PARTAGE DES MONDES	300 €	520	SOCIAL	11 285 €
LES CHEVALIERS DE L'ONDE	150 €	830	ENVIRONNEMENT	150 €
ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE ST SATURNIN	550 €	90	COMMERCE	550 €
TOTAL	**76 668 €**			
ARTICLE 657362 C.C.A.S.				
C.C.A.S.	**16 000 €**	520	SOCIAL	16 000 €
ARTICLE 2042 (chapitre 204) SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE				
HABITAT & DEVELOPPEMENT – LOGEMENTS CONVENTIONNES	9 000 €	824	URBANISME	
HABITAT & DEVELOPPEMENT - FACADES	9 150 €	824	URBANISME	18 150 €
TOTAL	**18 150 €**			

PRÉCISER que l'ouverture des crédits pour le versement des subventions susvisées se fera sur l'exercice 2014.

DÉCIDER qu'une convention sera passée avec l'association ESSS Rugby relativement à l'attribution de la subvention susvisée.

AUTORISER monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	-	-

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture
le 28.04.2014
de la publication
le 28.04.2014

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Jean FAVIER

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

Département de Vaucluse

Ville de
Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 17 avril 2014

Le jeudi 17 avril 2014
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	*21*	*27*

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
11.04.2014

Présents : FAVIER Jean, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, DUCRES Jacques, COLLET Solange, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, CRISA Laurent, JOUGLA Frédéric.

Date d'affichage
28.04.2014

Procurations : Mr MALEN S. a donné procuration à Mr FAVIER J.
Mme COSTE J. a donné procuration à Mme HERMANN C.
Mme GAZONNET S. a donné procuration à Mme COLLET S.
Mme DUVERLIE C. a donné procuration à Mr LOUIS-VASSAL P.
Mme SAGUN C. a donné procuration à Mme BONNEFOUX C.
Mr MAHU T. a donné procuration à Mr COUSTON R.

Absents : Néant

DÉLIBÉRATION N°2014-04-31

OBJET : ENVIRONNEMENT : CENTRE DE VALORISATION ET D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE SUIVI DU POLE DE VEDENE

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER - Maire.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site,

Le préfet peut créer, autour des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation, une commission de suivi de site lorsque les nuisances, dangers et inconvénients présentés par ces

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

installations le justifient. Ces commissions se substituent aux comités locaux d'information et de concertation (CLIC) et aux commissions locales d'information et de surveillance (CLIS).

La commission de suivi de site réunit des représentants de l'Etat, des collectivités locales, des riverains, des exploitants et des salariés des ICPE.

Elle a vocation à constituer un cadre d'échange, à suivre l'activité des ICPE concernées et à promouvoir l'information du public.

Dans le cadre du suivi d'activité du pôle de valorisation énergie / matières de Novergie situé à Vedène, il doit être procédé à la désignation des membres de la commission, la précédente commission locale d'information et de surveillance étant parvenue au terme de son mandat.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du représentant titulaire et de son suppléant.

Après invitation de Monsieur le Maire, les candidatures suivantes sont présentées :

- Délégué titulaire : Rémy COUSTON
- Délégué suppléant : Thomas MAHU

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur,
APRES en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER la nomination, au sein de la commission de suivi du site du pôle de valorisation énergie / matières de Novergie situé à Vedène, de :

- Rémy COUSTON, en tant que représentant titulaire,
- Thomas MAHU, en tant que suppléant.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	-	-

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 28.04.2014
de la publication
le 28.04.2014

Le Maire,

Jean FAVIER

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com